

**Conseil académique  
Formation restreinte  
Séance du 27 novembre**

ACTE ADMINISTRATIF 12 /2025	Section Disciplinaire compétente à l'égard des enseignants Renouvellement partiel : siège vacant
--------------------------------	--

Vu les articles L712-4 à L712-6 modifiés

Vu le décret n°2023-856 du 5 septembre 2023 modifiant les règles de fonctionnement applicable aux sections disciplinaires des universités compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement.

Vu les articles L. 952-7 à L. 952-9 et R. 712-9 à R. 712-45 du Code de l'éducation

La Section Disciplinaire compétente à l'égard des enseignants se compose de 4 Professeurs des Universités ou personnels assimilés, de 4 Maîtres de Conférences ou personnels assimilés et de 2 représentants des « autres enseignants » exerçant des fonctions d'enseignement.

Chacun des collèges est composé à parité d'hommes et de femmes.

En application de l'article R. 712-21 du code de l'éducation, il est procédé au renouvellement partiel de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants.

**Collège 1 des professeurs des universités ou personnels assimilés : 1 siège de professeure des universités ou personnels assimilés est vacant**

**Candidate au titre du collège 1 des professeurs des universités ou personnels assimilés :**

Carole PELISSIER

Résultat du vote pour le **collège des professeurs des universités :**

Membres en exercice : 22

Membres présents et représentés : 13

Suffrages valablement exprimés : 13

Nombre de voix obtenues : Mme Carole PELISSIER (13 voix)

**Mme Carole PELISSIER est élue**

A Saint Etienne le 27 novembre 2025  
Le Président du Conseil Académique,  
Le Président de l'Université Jean Monnet

Florent PIGEON

